

## Charte de Fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes se donne pour objectif majeur d'aider les jeunes à devenir des citoyens actifs dans leur commune. Cette charte fixe les règles que le Conseiller Municipal des Jeunes de Salles sur l'Hers ou des communes environnantes, s'engage à respecter durant toute la durée de son mandat. Le Conseiller représente la jeunesse du territoire.

### I. LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Conseil Municipal des Jeunes est une instance qui permet aux jeunes du territoire de participer et de s'impliquer dans la vie citoyenne.

Il permet aux jeunes élu-es :

- de réfléchir à des projets d'intérêt communal ou général,
- de travailler à leur mise en place,
- de faire le lien avec le conseil municipal adulte, et transmettre les informations aux jeunes administrés,
- de participer ainsi à la vie citoyenne.

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est une force :

- d'élaboration, de concrétisation des projets et des actions : il contribue à la concrétisation de projets sur le territoire, pour dynamiser la jeunesse sur des thèmes divers (solidarité, festivités, santé, environnement, sport etc.),
- de consultation, il donnera son avis sur des projets qui lui seront proposés. Il établira les liens entre les jeunes et les représentera auprès de la municipalité.

Le CMJ sera accompagné tout au long de ses travaux par Monsieur le Maire Robert BATIGNE, ainsi que les élues Aude BONNERY et Laurène BRION.

### II. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Les réunions de travail en commissions auront lieu hors temps scolaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie.

Les séances plénières auront lieu à minima une fois par mois.

Chaque séance sera précédée par un émargement des présents.

L'objectif des séances plénières est :

- l'élaboration de l'ordre du jour des réunions en concertation avec les membres du CMJ ou en fonction des sollicitations de la municipalité,
- l'envoi des convocations à des tiers,
- l'invitation de personnes ressources pour participer en tant que consultant aux projets,
- l'animation des séances de travail, réunions et autres actions du conseil des jeunes.

Les séances dureront entre 45 et 60 minutes selon les besoins des CMJ.



**Mairie de Salles-sur-l'Hers**

14 Place Marengo, 11410 Salles-sur-l'Hers

☎ 04 68 60 30 22 ✉ [contact@sallessurlhers.fr](mailto:contact@sallessurlhers.fr)

[www.sallessurlhers.fr](http://www.sallessurlhers.fr)

### III. LE RÔLE DU CONSEILLER MUNICIPAL DES JEUNES

Le conseiller municipal des Jeunes :

- joue un rôle important dans la transmission de l'information,
- participe à l'élaboration de l'ordre du jour,
- impulse les thèmes des différents travaux du CMJ,
- motive le groupe dans ses différentes réflexions.

### IV. LES DROITS DU CONSEILLER MUNICIPAL DES JEUNES

Les conseillers sont égaux en droit.

Le conseiller a plusieurs droits :

- liberté d'opinion et d'expression dans le respect de l'autre
- être le porte-parole des jeunes
- améliorer la vie et le quotidien de la jeunesse
- aborder les problèmes de la jeunesse
- s'impliquer dans les actions locales
- droit à l'information des projets municipaux
- représenter le CMJ lors des différentes manifestations organisées par la mairie
- donner aux jeunes la possibilité de participer à la vie citoyenne en faisant part de leurs idées
- disposer des moyens et de la logistique de la municipalité nécessaires pour la réalisation des projets du CMJ

### V. LES DEVOIRS DU CONSEILLER MUNICIPAL DES JEUNES

Le conseiller s'engage à :

- s'informer des besoins de la jeunesse ;
- informer l'entourage et les jeunes du territoire des actions du CMJ
- être le représentant des jeunes auprès des élus municipaux
- favoriser la citoyenneté et l'expression participative
- s'investir dans les projets du CMJ
- être porteur de projets ambitieux et œuvrer à leur réalisation, mais aussi veiller à leur suivi dans le temps
- être attentif et tolérant lors des échanges entre membres du CMJ
- assister aux réunions
- ouvrir ses mails en lien avec le CMJ et prendre note de toutes les informations transmises, et particulièrement les comptes rendus des Groupes de Travail
- faire respecter la charte du CMJ.



## VI. LES VALEURS DÉVELOPPÉES AU SEIN DU CMJ

Diversité, Citoyenneté, République, Solidarité, Fraternité, Esprit d'équipe, Investissement et engagement, Respect, Liberté d'expression, Convivialité, Tolérance, Égalité.

## VII. ÉLIGIBILITE

Qui est éligible ?

Tout jeune de 9 à 17 ans qui déclarera sa candidature accompagnée de l'autorisation parentale auprès du secrétariat de la mairie (annexe 1).

Les jeunes élu(e)s ont un mandat reconductible annuellement.

Les Conseillers Municipaux des Jeunes siègeront à tour de rôle aux séances du conseil municipal de Salles sur l'Hers.

## VIII. COMPOSITION CMJ

Comme pour un Conseil Municipal d'adultes, le Conseil Municipal des Jeunes sera composé de 15 jeunes élu(e)s maximum.

Il se réunira après l'élection pour élire le ou la Maire et 2 Adjoint(e)s.

## IX. CALENDRIER

**18 mai 2026** : date de dépôt des candidatures.

**27 mai au 03 juin 2026** : La Mairie organisera dans ses murs les élections pour les jeunes de 9 à 17 ans.

A l'issue de la période de vote, le dépouillement sera réalisé et dans les 8 jours qui suivront celui-ci, le Conseil Municipal des Jeunes devra élire le ou la Maire et les Adjoint(e)s.

La remise de l'écharpe de la / du Maire et des Adjoint(e)s, ainsi que la présentation des Conseillers Municipaux des Jeunes auront lieu lors d'une séance du Conseil Municipal des adultes. Cette manifestation sera organisée avec tous les jeunes élu(e)s, leurs parents ou représentants, les enseignants, le maire M. Robert BATIGNE et son équipe municipale.

Robert BATIGNE  
Maire

Aude BONNERY  
Adjointe au Maire

Laurène BRION  
Conseillère municipale



**Mairie de Salles-sur-l'Hers**

14 Place Marengo, 11410 Salles-sur-l'Hers

☎ 04 68 60 30 22 ✉ [contact@sallessurlhers.fr](mailto:contact@sallessurlhers.fr)

[www.sallessurlhers.fr](http://www.sallessurlhers.fr)

## Annexe 1

✚ CANDIDAT(E) :

Fiche de Candidature

(à retourner à la Mairie de Salles sur l'Hers avant le 18 mai 2026)

Nom :

Prénom :

Classe :

Date de naissance : ... / ... / ....

Fille ou Garçon :

Je déclare présenter ma candidature à l'élection du Conseil Municipal Jeune (mandat 2026 - 2027) et je m'engage à assister à toutes les séances plénières et à respecter la charte du CMJ. En cas d'absence, je dois avertir la mairie.

Signature :

✚ PARENT(S)

Je soussigné(e), .....

Père, mère, tuteur de (rayer la mention inutile) .....

autorise mon fils, ma fille

- à se présenter à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes,
- à assister aux séances aux réunions plénières, aux manifestations et commémorations.
- à prévenir la mairie en cas d'absence de mon enfant
- à respecter la charte du CMJ.

Par ailleurs,

Je déclare donner mon accord à Monsieur le Maire Robert BATIGNE pour prendre des photos ou filmer mon fils/ma fille dans le cadre du CMJ et autorise la publication d'images de mon enfant qui auront été prises lors de sa participation aux activités et commémorations sur tout support de communication et d'information relatif à la promotion de ces activités.

Coordonnées des parents ou du représentant légal

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse postale :

Signature du père, de la mère ou du représentant légal



**Mairie de Salles-sur-l'Hers**

14 Place Marengo, 11410 Salles-sur-l'Hers

☎ 04 68 60 30 22 ✉ [contact@sallessurlhers.fr](mailto:contact@sallessurlhers.fr)

[www.sallessurlhers.fr](http://www.sallessurlhers.fr)